

Une société de gaspillage (2)

Dans un rapport publié le 29 septembre, la Cour des comptes, chargée du contrôle de la dépense publique, pointe les manquements de la France et des collectivités locales en matière de prévention et gestion des déchets ménagers et appelle à une mobilisation importante pour enfin réduire ces derniers de 15 % en 2030 par rapport à 2010 pour enfin maîtriser les coûts ! (Les déchets ménagers et assimilés stagnaient encore à un « niveau élevé » de 583 kg par habitant en 2019).



Qu'en est-il chez nous ? La production des déchets ménagers et assimilés de notre territoire (Collectéa) est particulièrement importante atteignant **710 kg/an/habitant** ! Et le coût de ces déchets ne cesse d'augmenter avec **9% d'augmentation entre 2019 et 2021** par habitant, et cela va encore augmenter avec la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) !

Qu'attendons-nous pour agir ! Comme le soulève la Cour des comptes, la priorité est la prévention des déchets. Malheureusement, **seulement 1%** du coût total de la gestion des déchets y est consacré. Comment dans ces conditions espérer des résultats !

BayeuxDemain demande que des actions efficaces de **prévention** des déchets soient proposées à ses habitants, pour leur donner les moyens d'agir sur leur production de déchets (actions coordonnées entre le Seroc, Collectéa et Bayeux Intercom). Nous demandons qu'un budget d'au moins 3€/hab/an soit consacré spécifiquement à la prévention des déchets !



Autre levier mis fortement en avant par la Cour des comptes : la tarification incitative. Après un démarrage très lent pour notre territoire, nous en parlons depuis plus de 3 ans, enfin notre syndicat se décide à y aller : cependant trop tard pour bénéficier des aides importantes de l'Ademe et les faibles informations disponibles sur le sujet ne nous rassurent pas. En effet, les modalités de mise en œuvre sont apparemment peu incitatives (peu de leviers incitatifs, pas de redevances, et seuls les bacs noirs seraient concernés !). Comment espérer atteindre des résultats

significatifs !

BayeuxDemain demande que cette tarification incitative soit : discutée et débattue dès maintenant avec l'ensemble des parties prenantes du territoire (les enjeux, les possibilités ...), que des leviers réellement incitatifs soient mis en place (taille des bacs, modification des collectes, tarifs incitatifs...), que les incitations portent également sur les déchetteries (54% de nos déchets) et soient planifiées à terme sur les déchets recyclables.



Plus encore, 35% des poubelles sont composés de déchets organiques. En janvier 2024, les collectivités auront l'obligation de donner un moyen de tri et de valorisation de ces déchets à leurs habitants. Collectéa refuse de mettre en place cette réglementation. Les aides de l'Ademe pouvaient financer du matériel et la mise en place du système à hauteur de 6,6€/hab dans une limite de 1M d'€. A l'avenir, les aides seront plus faibles. L'étude qui a été faite aurait dû porter sur une sectorisation de la collecte, étant donné le caractère rural du territoire où le ramassage porte-à-porte ne se justifie pas; elle aurait également dû réfléchir à une adaptation de la périodicité de ce ramassage, en raison du fort impact de la saison touristique à certains moments de l'année. BayeuxDemain dénonce ce refus qui pénalisera les habitants qui n'auront d'autres choix que de subir la tarification sans pouvoir agir sur la réduction de leur poubelle !



Nous savons que la production importante de déchets vient, entre autres, du caractère touristique de notre territoire. Mais est-ce une raison pour faire payer cela aux habitants ? Sur ce point la Cour des Comptes préconise de mettre en place un sur-taxe à la taxe de séjour. D'ici là nos intercommunalités seraient bien avisées de revoir les taxes de séjour pour les logements les plus classés !

